



**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juillet 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200715-D00612210-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 15 juillet 2020**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** Mme Sylvie WANLIN

**Absents :** M. Jean-Marc FAIVRE

**Procurations de vote :** M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, M. Eric ALAUZET donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 25)

**OBJET :** 26. Actualisation de la liste des emplois permanents Ville de Besançon

Délibération n° 2020/006122

## Actualisation de la liste des emplois permanents Ville de Besançon

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

**Résumé** : Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite aux différents ajustements techniques intervenus depuis la dernière mise à jour, il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement et porte sur la création de 3 emplois au sein de la Direction de l'Education (2 emplois d'adjoint technique et 1 emploi d'animateur). Les emplois des budgets annexes (Forêts et Archéologie Préventive) ne sont pas concernés par ces évolutions.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite aux différents ajustements techniques intervenus depuis la dernière mise à jour, il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement. Les emplois des budgets annexes (Forêts et Archéologie Préventive) ne sont pas concernés par ces évolutions.

### I. Liste des emplois permanents au 01/06/2020

	Emplois ouverts
Budget Principal	1624
Budget Archéologie Préventive	3
Budget Forêt	7
<b>Total général</b>	<b>1634</b>

## A / Budget Principal

<b>Filière</b>	<b>Cat.</b>	<b>Emplois ouverts</b>
<b>Cadre d'emploi ou métier</b>		
<b>Emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>
Directeur Général Adjoint des Services	A	1
<b>Filière Administrative</b>		<b>225</b>
Administrateur	A	1
Attaché	A	57
Rédacteur	B	78
Adjoint administratif	C	89
<b>Filière Animation</b>		<b>128</b>
Animateur	B	38
Adjoint d'animation	C	90
<b>Filière Culturelle</b>		<b>174</b>
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1
Conservateur de bibliothèque	A	2
Conservateur du patrimoine	A	9
Bibliothécaire	A	11
Professeur d'enseignement artistique	A	12
Attaché de conservation du patrimoine	A	17
Assistant de conservation	B	47
Assistant d'enseignement artistique	B	4
Adjoint du patrimoine	C	71
<b>Filière Médico-sociale</b>		<b>274</b>
Médecin	A	1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	A	2
Cadre de santé paramédical	A	4
Infirmier	A	1
Puéricultrice	A	10
Assistant socio-éducatif	A	2
Educateur de jeunes enfants	A	31
Technicien paramédical	B	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	91
Auxiliaire de puériculture	C	124
Agent social	C	7
<b>Filière Police</b>		<b>69</b>
Chef de service de police municipale	B	6
Agent de police municipale	C	63
<b>Filière Sportive</b>		<b>24</b>
Conseiller des activités physiques et sportives	A	3
Educateur des activités physiques et sportives	A	20
Opérateur des activités physiques et sportives	C	1
<b>Filière Technique</b>		<b>714</b>
Ingénieur en chef	A	1
Ingénieur	A	25
Technicien	B	45
Agent de maîtrise	C	75
Adjoint technique	C	568
<b>Sans Filière</b>		<b>15</b>
Assistante maternelle		15
<b>Somme :</b>		<b>1624</b>

## B / Budget annexe Forêts

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Technique</b>		<b>7</b>
Technicien	B	1
Adjoint technique	C	6
	<b>Somme :</b>	<b>7</b>

## C / Budget annexe Archéologie Préventive

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Culturelle</b>		
Attaché de conservation du patrimoine	A	2
Assistant de conservation	B	1
	<b>Somme :</b>	<b>3</b>

## II. Evolutions suite à créations de poste

### A / Création de deux emplois d'adjoint technique auprès de la Direction de l'Education

#### 1. Contexte

Les restaurants scolaires sont actuellement fournis en repas produits par la cuisine municipale et livrés en liaison chaude. La production de repas est arrivée à son maximum, soit 5 500 repas/jour.

Afin d'ouvrir 200 places supplémentaires à la restauration scolaire, il est envisagé le passage en liaison froide avec fourniture de repas par un prestataire privé dans 2 restaurants scolaires : Dürer et Granvelle.

Un nouveau protocole de maîtrise sanitaire et du matériel adapté sont mis en place dans ces 2 restaurants scolaires et nécessitent du personnel formé.

#### 2. Evolution envisagée

Il est donc proposé de créer deux emplois d'adjoint technique (agent d'entretien serveur), de la filière technique, grade de référence adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, ces emplois financeront des postes affectés à la Direction de l'Education.

Ces postes à temps complet de catégorie C de la filière technique auront pour missions :

- la préparation du service (vérification du fonctionnement des équipements, de la bonne conformité de la livraison des conteneurs et des composants froides du menu, mise en place des assiettes et couverts) ;
- le service des repas aux enfants dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
- le débarrassage, la vaisselle et le nettoyage des équipements et des locaux du restaurant ;
- la gestion du stock de matériels et produits d'entretien.
- le respect des conditions de maîtrise sanitaire dans les locaux du restaurant scolaire.
- le respect de la mise en œuvre des prescriptions de service liées aux situations individuelles (paniers repas, régimes alimentaires, éviction induits par les PAI - projet d'accueil individualisé)
- l'entretien des locaux selon le règlement intérieur en vigueur
- la propreté de la cour : en automne balayage, et en hiver salage et dégagement d'un passage en cas de neige.

Le recrutement de ces deux agents d'entretien serveurs interviendrait dès que possible à l'issue de la procédure afin qu'ils soient opérationnels dès la rentrée 2020-2021.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par un fonctionnaire, des agents contractuels pourront être recrutés (en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevront une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

## B / Création d'un emploi d'animateur auprès de la Direction de l'Education

### 1. Contexte

Depuis 2017, le nombre d'enfants accueillis dans les accueils périscolaires augmente régulièrement (+ 350 places entre 2018-2019 et 2019-2020). Pour autant, la Ville de Besançon n'est toujours pas en mesure d'accueillir tous les enfants pour lesquels une demande d'inscription est exprimée.

La capacité d'accueil est déterminée avec l'objectif d'assurer la sécurité des enfants. Cette capacité peut être limitée pour des raisons techniques (capacités d'accueil des locaux résultant de la réglementation relative aux établissements recevant du public par exemple) ou pour des raisons réglementaires (taux d'encadrement dans les accueils de loisirs, protocoles de maîtrise sanitaire de fabrication, de livraison et de service de repas par exemple).

### 2. Evolution envisagée

Il est donc proposé de créer un emploi d'animateur (Directeur d'accueil de loisirs multi-sites), de la filière animation, grade de référence animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, cet emploi financera un poste affecté à la Direction de l'Education.

Ce poste à temps complet de catégorie B de la filière animation aura pour missions :

- Décliner le projet éducatif dans le secteur relevant de sa responsabilité,
- Participer à l'animation, au développement de son secteur et à son articulation avec les autres secteurs d'activités (interne/externe),
- Prendre en charge l'encadrement des équipes d'animation pendant les temps périscolaires,
- Elaborer le projet pédagogique de chaque site,
- Elaborer la charte d'occupation des locaux en lien avec le chef de secteur et le directeur de l'école,
- Construire les programmes d'activités à partir des compétences repérées chez les animateurs et les besoins des enfants,
- Organiser la vie quotidienne : construire les projets de fonctionnement et veiller à leur application, à leur modification en cohérence avec le règlement des écoles et en prenant en compte les contraintes (ménage, occupation...)

- Assurer le suivi des effectifs et de la présence des enfants, organiser l'appel et assurer le lien avec le service des inscriptions,
- Animer et encadrer les équipes d'animateurs périscolaires relevant de son secteur,
- Réaliser les évaluations des agents placés sous sa responsabilité,
- Gérer les accidents et valider les déclarations,
- Faire appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités, les déplacements et actes de la vie quotidienne,
- Gérer et suivre le budget de son secteur, passer les commandes du matériel éducatif, faire les inventaires,
- Entretenir des relations permanentes de travail - Fournir des éléments permettant la réalisation du bilan global de l'année et préparer la rentrée suivante sous la direction du coordonnateur et du chef du service périscolaire.
- Assurer le suivi des PAI et veiller à la transmission des informations.

Le recrutement de ce Directeur d'Accueil de Loisirs Multi-sites interviendrait dès que possible à l'issue de la procédure afin qu'il soit opérationnel dès la rentrée 2020-2021.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des animateurs, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

### III. Synthèse

#### Tous budgets

	Emplois ouverts avant évolutions	Emplois ouverts après évolutions
Budget Principal	1624	1627
Budget Archéologie Préventive	3	3
Budget Forêt	7	7
<b>Total général</b>	<b>1634</b>	<b>1637</b>

#### Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts avant évolutions	Emplois ouverts après évolutions
<b>Emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1
<b>Filière Administrative</b>		<b>225</b>	<b>225</b>
Administrateur	A	1	1
Attaché	A	57	57
Rédacteur	B	78	78
Adjoint administratif	C	89	89
<b>Filière Animation</b>		<b>128</b>	<b>129</b>
Animateur	B	38	39
Adjoint d'animation	C	90	90

<b>Filière Culturelle</b>		<b>174</b>	<b>174</b>
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1
Conservateur de bibliothèque	A	2	2
Conservateur du patrimoine	A	9	9
Bibliothécaire	A	11	11
Professeur d'enseignement artistique	A	12	12
Attaché de conservation du patrimoine	A	17	17
Assistant de conservation	B	47	47
Assistant d'enseignement artistique	B	4	4
Adjoint du patrimoine	C	71	71
<b>Filière Médico-sociale</b>		<b>274</b>	<b>274</b>
Médecin	A	1	1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	A	2	2
Cadre de santé paramédical	A	4	4
Infirmier	A	1	1
Puéricultrice	A	10	10
Assistant socio-éducatif	A	2	2
Educateur de jeunes enfants	A	31	31
Technicien paramédical	B	1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	91	91
Auxiliaire de puériculture	C	124	124
Agent social	C	7	7
<b>Filière Police</b>		<b>69</b>	<b>69</b>
Chef de service de police municipale	B	6	6
Agent de police municipale	C	63	63
<b>Filière Sportive</b>		<b>24</b>	<b>24</b>
Conseiller des activités physiques et sportives	A	3	3
Educateur des activités physiques et sportives	A	20	20
Opérateur des activités physiques et sportives	C	1	1
<b>Filière Technique</b>		<b>714</b>	<b>716</b>
Ingénieur en chef	A	1	1
Ingénieur	A	25	25
Technicien	B	45	45
Agent de maîtrise	C	75	75
Adjoint technique	C	568	570
<b>Sans Filière</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
Assistante maternelle		15	15
<b>Somme :</b>		<b>1624</b>	<b>1627</b>

### Budget annexe Forêts (pas d'évolution)

Filière	Cat.	Emplois ouverts
<b>Cadre d'emploi ou métier</b>		
<b>Filière Technique</b>		<b>7</b>
Technicien	B	1
Adjoint technique	C	6
<b>Somme :</b>		<b>7</b>



## Budget annexe Archéologie Préventive (pas d'évolution)

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
<b>Filière Culturelle</b>		
Attaché de conservation du patrimoine	A	2
Assistant de conservation	B	1
<b>Somme :</b>		<b>3</b>

### A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la création de deux emplois d'adjoint technique (agent d'entretien serveur), grade de référence adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la Direction de l'Education ;
- d'adopter la création d'un emploi d'animateur (Directeur d'accueil de loisirs multi-sites), catégorie B, filière animation, grade de référence animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la Direction de l'Education ;
- d'adopter la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions.

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0